

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté-Égalité-Fraternité

314/20

EC/TC

COMMUNE DE GUERLESQUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance publique du 17 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept mars à dix-sept heures, le conseil municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
Présents : Éric CLOAREC, Chantal COLLÉOU, Christiane DUGAY, Sonia FLOCH, Jean-Hervé GOARNISSON, Annick LE GALL, Éric LE SCANFF, Rémy LE MEUR, Cyrielle MOY, Françoise NORMAND, Hervé TILLY, Édouard TROLES, Paul UGUEN.

Absents : Laurence LE ROY-TASSEL, Aurélien FERRAND

Secrétaire de séance : Sonia FLOCH

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 mars 2025

**Objet : Comité des Fêtes – participation aux marchés animés 2024**

Madame Cyrielle MOY, Présidente du Comité des Fêtes, ne prend part ni aux débats ni au vote et sort de la salle.

Madame Sonia FLOCH, est désignée secrétaire de séance.

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les montants de subventions versés en 2022 et 2023 au Comité des Fêtes et propose la participation de la commune pour l'année 2024 au titre des marchés animés, selon les modalités indiquées dans le tableau ci-dessous :

	2022	2023	2024
<b>Comité des fêtes (Marchés animés)</b>	5 050 € (1€ versé par la commune pour 1€ versé par les commerçants et artisans)	5 200 € (1 € versé par la commune pour 1 € versé par les commerçants et artisans)	<b>5 010 €</b> (1 € versé par la commune pour 1 € versé par les commerçants et artisans)
<b>Comité des fêtes (Estivale Bretonne)</b>	1 994,75 €	//	//

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des votants de la participation pour l'année 2024 de la commune à l'organisation des marchés animés par le Comité des Fêtes de Guerlesquin sur la base des modalités suivantes : 1 € versé par la commune pour 1 € versé par les commerçants et artisans, soit un montant de 5 010 €.



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Éric CLOAREC

La secrétaire de séance,

Sonia FLOCH